

Le 26 novembre 2009

LOI
**LOI n° 2009-1437 du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation
professionnelle tout au long de la vie (1)**

NOR: ECEX0908316L

Version consolidée au 26 novembre 2009

L'Assemblée nationale et le Sénat ont adopté,

Vu la décision du Conseil constitutionnel n° 2009-592 DC du 19 novembre 2009 ;

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

**TITRE IER : DROIT A L'INFORMATION, A L'ORIENTATION ET A LA QUALIFICATION
PROFESSIONNELLES**

Article 1

en cours de traitement

Article 2

en cours de traitement

Article 3

en cours de traitement

Article 4

en cours de traitement

Article 5

en cours de traitement

**TITRE II : SIMPLIFICATION ET DEVELOPPEMENT DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE TOUT AU LONG DE LA VIE**

Article 6

en cours de traitement

Article 7

en cours de traitement

Article 8

en cours de traitement

Article 9

en cours de traitement

Article 10

en cours de traitement

Article 11

en cours de traitement

Article 12

en cours de traitement

Article 13

en cours de traitement

Article 14

en cours de traitement

Article 15

en cours de traitement

Article 16

en cours de traitement

Article 17

en cours de traitement

TITRE III : SECURISATION DES PARCOURS PROFESSIONNELS

Article 18

en cours de traitement

Article 19

en cours de traitement

Article 20

en cours de traitement

Article 21

en cours de traitement

Article 22

en cours de traitement

TITRE IV : CONTRATS EN ALTERNANCE

Article 23

en cours de traitement

Article 24

en cours de traitement

Article 25

en cours de traitement

Article 26

en cours de traitement

Article 27

en cours de traitement

Article 28

en cours de traitement

Article 29

en cours de traitement

TITRE V : EMPLOI DES JEUNES

Article 30

en cours de traitement

Article 31

en cours de traitement

Article 32

en cours de traitement

Article 33

en cours de traitement

Article 34

en cours de traitement

Article 35

en cours de traitement

Article 36

en cours de traitement

Article 37

en cours de traitement

Article 38

en cours de traitement

Article 39

en cours de traitement

Article 40

en cours de traitement

TITRE VI : GESTION DES FONDS DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Article 41

en cours de traitement

Article 42

en cours de traitement

Article 43

en cours de traitement

Article 44

en cours de traitement

Article 45

en cours de traitement

Article 46

en cours de traitement

Article 47

en cours de traitement

TITRE VII : OFFRE ET ORGANISMES DE FORMATION

Article 48

en cours de traitement

Article 49

en cours de traitement

Article 50

en cours de traitement

Article 51

en cours de traitement

Article 52

en cours de traitement

Article 53

en cours de traitement

Article 54

en cours de traitement

Article 55

en cours de traitement

Article 56

en cours de traitement

**TITRE VIII : COORDINATION DES POLITIQUES DE FORMATION
PROFESSIONNELLE ET CONTROLE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

Article 57

en cours de traitement

Article 58

en cours de traitement

Article 59

en cours de traitement

Article 60

en cours de traitement

Article 61

en cours de traitement

Article 62

en cours de traitement

Fait à Paris, le 24 novembre 2009.

Nicolas Sarkozy

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,
François Fillon
La ministre d'Etat, garde des sceaux,
ministre de la justice et des libertés,
Michèle Alliot-Marie
La ministre de l'économie,
de l'industrie et de l'emploi,
Christine Lagarde
Le ministre de l'intérieur,

de l'outre-mer et des collectivités territoriales,
Brice Hortefeux
Le ministre du travail, des relations sociales,
de la famille, de la solidarité
et de la ville,
Xavier Darcos
Le ministre du budget, des comptes publics,
de la fonction publique
et de la réforme de l'Etat,
Eric Woerth
Le ministre de l'éducation nationale,
porte-parole du Gouvernement,
Luc Chatel
La ministre de l'enseignement supérieur
et de la recherche,
Valérie Pécresse
Le ministre de l'alimentation,
de l'agriculture et de la pêche,
Bruno Le Maire
Le secrétaire d'Etat
chargé de l'emploi,
Laurent Wauquiez

(1) Loi n° 2009-1437. — Travaux préparatoires : Assemblée nationale : Projet de loi n° 1628 ; Rapport de M. Gérard Cherpion, au nom de la commission des affaires sociales, n° 1793 ; Avis de M. Jean-Paul Anciaux, au nom de la commission des affaires économiques, n° 1700 ; Discussion les 15, 16 et 17 juillet 2009 et adoption, après engagement de la procédure accélérée, le 21 juillet 2009 (TA n° 324). Sénat : Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, n° 578 (2008-2009) ; Rapport de M. Jean-Claude Carle, au nom de la commission spéciale, n° 618 (2008-2009) ; Texte de la commission n° 619 (2008-2009) ; Discussion les 21, 22 et 23 septembre 2009 et adoption le 23 septembre 2009 (TA n° 134). Assemblée nationale : Projet de loi, modifié par le Sénat, n° 1936 ; Rapport de M. Gérard Cherpion, au nom de la commission mixte paritaire, n° 1950 ; Discussion et adoption le 13 octobre 2009 (TA n° 351). Sénat : Rapport M. Jean-Claude Carle, au nom de la commission mixte paritaire, n° 7 (2009-2010) ; Discussion et adoption le 14 octobre 2009 (TA n° 6, 2009-2010). — Conseil constitutionnel : Décision n° 2009-592 DC du 19 novembre 2009 publiée au Journal officiel de ce jour.